



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AIDE HUMANITAIRE - LA DG ECHO

AIDE HUMANITAIRE
aux
populations vulnérables de la
RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

PLAN GLOBAL 2006

Comité d'aide humanitaire – Décembre 2005

ECHO/BDI/BUD/2006/01000

TABLE DES MATIERES

<i>Exposé des motifs</i>	Page
1. Résumé	3
2. Contexte et situation	4
2.1. Contexte général	4
2.2. Situation actuelle	5
3. Identification et évaluation des besoins humanitaires	6
4. Stratégie proposée par la DG ECHO	9
4.1. Cohérence avec les priorités stratégiques générales de la DG ECHO	9
4.2. Impact de l'aide humanitaire précédente	9
4.3. Coordination avec les activités des autres donateurs et institutions	11
4.4. Évaluation des risques et hypothèses	12
4.5. Stratégie de la DG ECHO	12
4.6. Durée	13
4.7. Montant de la décision et matrice de programmation stratégique	13
5. Évaluation	16
6. Impact budgétaire	16
7. Annexes	16
Annexe 1: statistiques sur la situation humanitaire	17
Annexe 2: carte du pays et lieu d'intervention des opérations de la DG ECHO	18
Annexe 3: répartition budgétaire indicative par secteur	19
Annexe 4: liste des opérations précédentes de la DG ECHO	20
Annexe 5: aide des autres donateurs	20
Annexe 6: liste des abréviations	21
<i>DÉCISION DE LA COMMISSION</i>	22
Annexe: ventilation des montants alloués par objectif spécifique	25

1. RÉSUMÉ

Le plan global 2006 de la DG ECHO pour le Burundi vise à poursuivre l'aide humanitaire indispensable au maintien de la vie dans ce pays, dans une période capitale pour lui à la suite de la transition politique qu'il a connue. Si cette transition se consolide, elle pourra déboucher sur un désengagement progressif de la DG ECHO et permettre d'entamer des efforts de reconstruction et de développement, après plus de onze années de conflit armé.

Au cours de l'année 2005, le Burundi a progressé dans son processus de paix et sa transition politique. En dépit de retards considérables par rapport au calendrier initial des élections, le référendum sur la Constitution a eu lieu à la fin février, suivi d'élections législatives de juin à août. L'investiture du nouveau président hutu Pierre Nkurunziza le vendredi 26 août a mis officiellement un terme au statut transitoire du pays.

Quoi qu'il en soit, les besoins humanitaires subsistent. Les conditions de vie sont toujours difficiles après une décennie de guerre et de déplacements de population. Les habitants pâtissent des difficultés d'accès à des services sanitaires de piètre qualité. Le Burundi figure à l'heure actuelle à la première place du classement de vulnérabilité de la DG ECHO (méthode GNA) et se classe invariablement parmi les pays les plus vulnérables de la planète.

Ces faiblesses structurelles limitent considérablement l'impact des interventions humanitaires visant à garantir à l'ensemble de la population un accès équitable aux services de base. Et si l'amélioration des conditions de sécurité sur la quasi-totalité du territoire a permis d'étendre cet accès à une grande partie de la population tout en le pérennisant, la protection des populations civiles dans la province du Bujumbura rural demeure un sujet de préoccupation majeure. En 2005, la protection des demandeurs d'asile en provenance du Rwanda était tout aussi préoccupante.

Le pays est également vulnérable aux effets de l'instabilité régionale et des pressions exercées par ses voisins. D'une part, plus de 200 000 réfugiés burundais recensés se trouvent encore en Tanzanie et sont censés rentrer chez eux. D'autre part, les combats répétés dans le Sud-Kivu, en RDC, depuis 2004 ont provoqué en 2005 une arrivée massive de réfugiés congolais dans certaines régions burundaises. Enfin, plusieurs provinces du pays sont depuis plusieurs années en proie à des épidémies récurrentes de choléra et de méningite, qui ont nécessité des interventions rapides.

Dans le cadre de la politique de LRRD (liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement), certains secteurs (la sécurité alimentaire, le déminage, l'eau et les programmes psychosociaux) bénéficieront d'une hausse considérable du financement de la part d'autres services de la Commission ou d'autres bailleurs de fonds et seront progressivement orientés vers une approche axée davantage sur le développement. S'appuyant sur plusieurs évaluations des besoins élémentaires et sur des conclusions clés, la DG ECHO maintiendra son aide plurisectorielle en 2006, qui va des actions de sauvetage immédiat à des interventions renforcées en faveur des populations locales les plus affectées, en passant par la réintégration et la réinsertion des personnes déplacées de force. La DG ECHO propose les objectifs suivants:

- 1) déplacés internes/rapatriés/réfugiés:** fournir une assistance humanitaire plurisectorielle aux populations vulnérables, telles que les personnes déplacées, les rapatriés, les réfugiés et les communautés d'accueil dans les zones directement affectées par le dernier conflit. Une attention particulière sera accordée aux enfants, aux adolescents et aux femmes;
- 2) mandats spéciales:** soutenir les agences internationales dans l'exécution de leurs mandats spéciales;
- 3) assistance technique:** maintenir une capacité adaptée sur le terrain, afin d'évaluer l'évolution des besoins, de mettre au point des réponses coordonnées et de contrôler et d'évaluer les opérations financées par la Commission.

L'enveloppe proposée pour le plan global de la DG ECHO au Burundi en 2006 est de 17 millions d'euros, pour une durée de 18 mois.

2. CONTEXTE ET SITUATION

2.1. Contexte général

La population du Burundi est estimée à 7,6 millions d'habitants, auxquels s'ajoute un million de personnes vivant hors des frontières du pays. Loin d'être le résultat de négociations coloniales, la configuration géographique du pays est celle d'un État-nation historique dont les frontières sont tracées par des éléments naturels, dont plusieurs fleuves ainsi que le lac Tanganyika à l'ouest.

De 1993 à 2003, le pays a été le théâtre d'un violent conflit opposant les communautés tutsie et hutue et plus précisément l'armée gouvernementale aux groupes armés rebelles hutus. Quelque 300 000 personnes ont perdu la vie durant ces hostilités. Avec les fréquents déplacements de populations lors des combats, on estime aujourd'hui qu'environ 95 % des réfugiés burundais se trouvent en Tanzanie. Si l'«appel consolidé pour le Burundi» (CAP) 2006 estime le nombre officiel de ces réfugiés à plus de 500 000, le HCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) cite un nombre officiel actuellement supérieur à 200 000, les autres devant se trouver dans des campements et des villages. En outre, on estime que 13 230 réfugiés burundais se trouvent en RDC et 4 354 au Rwanda¹.

Sous l'égide de Nelson Mandela, un accord de paix et de réconciliation a été signé le 28 août 2000 à Arusha par la majorité des partis et des acteurs politiques burundais. Cet accord a instauré une phase de transition de trois ans et des élections étaient censées avoir lieu avant le 1^{er} novembre 2004. De plus, la signature en décembre 2002 des accords de paix et de cessez-le-feu sur le partage des pouvoirs militaires et civils entre le gouvernement burundais et le Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces pour la défense de la démocratie (CNDD/FDD) a fait naître l'espoir d'un cessez-le-feu permanent et de l'intégration du CNDD/FDD au sein des forces armées, du gouvernement et du Parlement.

En dépit de retards considérables par rapport au calendrier initial des élections, le référendum sur la Constitution a eu lieu à la fin février 2005, suivi d'élections législatives de juin à août, qui ont permis la tenue de l'élection présidentielle et le transfert du pouvoir au gouvernement élu de Pierre Nkurunziza le 26 août. Toutefois, malgré ces événements positifs, la faction rebelle du Front national de libération (FNL) ne participe pas au processus de paix et continue de s'en prendre régulièrement aux forces de l'armée burundaise.

Un autre élément positif est le fait que le Fonds monétaire international (FMI) et l'Association internationale du développement (AID) de la Banque mondiale reconnaissent que le Burundi a pris toutes les mesures nécessaires pour bénéficier de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Au total, l'allègement de la dette du pays dans le cadre de cette initiative atteindra environ 826 millions de dollars américains en valeur actuelle nette (VAN)², ce qui équivaut à

¹ CAP 2006, «Burundi basic statistics and demographics» (statistiques élémentaires et données démographiques du Burundi), p. 3.

² La valeur actuelle nette (VAN) de la dette est son montant total déduit de l'ensemble des futures obligations du service de la dette (capital et intérêts). Cette mesure tient compte du degré de libéralité de l'encours de la dette du pays.

91,5 % de la VAN de la dette du pays, en excluant l'allègement de dette traditionnel. Avec le temps, cet allègement réduira les paiements afférents au service de la dette d'environ 1,5 milliard de dollars en termes nominaux³.

S'agissant des déplacements de la population, selon le HCR, l'afflux de rapatriés burundais en provenance de Tanzanie se poursuit. S'il était faible au début de 2005, il a considérablement augmenté à la suite des élections et pourrait atteindre d'ici la fin 2005 le niveau enregistré par le HCR en 2004, lorsque 90 327 réfugiés burundais présents en Tanzanie avaient été rapatriés spontanément ou avec de l'aide. Pour 2006, la DG ECHO prédit le rapatriement éventuel de 100 000 réfugiés supplémentaires. On observe la même tendance pour le retour des déplacés internes dans leur région d'origine. Alors qu'en 2003 le nombre de ces déplacés vivant dans des camps atteignait 280 000, il est descendu à 117 000 en 2005⁴.

2.2. Situation actuelle

Le 21 mai 2004, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité la résolution 1545, autorisant la création d'une Opération des Nations unies au Burundi (ONUB) forte de quelque 5 650 hommes afin de veiller au respect des accords de cessez-le-feu. Cette résolution a fait naître l'espoir de voir la situation s'améliorer aussi sur d'autres fronts, puisque l'ONUB a également reçu pour mandat d'assister le gouvernement de transition dans l'organisation des élections et la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants (DDR), de réorganiser les forces de sécurité conformément aux dispositions de l'accord d'Arusha, de créer les conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire et, enfin, de faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leur région d'origine.

L'engagement international reste un facteur crucial pour l'avenir du pays: il faut que la société civile locale y participe activement et que la communauté internationale, en particulier l'ONUB, concentre son attention sur le pays et exerce la forte pression promise pour encourager les nouvelles autorités à poursuivre la mise en œuvre de l'accord d'Arusha, la promotion de la bonne gouvernance en s'appuyant sur la croissance économique, la création d'emplois et la répartition équitable des richesses, ainsi qu'à garantir le respect des droits de l'homme et à promouvoir la réconciliation nationale.

Autre point important: la justice de transition. La réconciliation nationale et la mise en œuvre des réformes d'Arusha dépendront dans une large mesure de la volonté du CNDD/FDD. Le gouvernement devra instaurer des mécanismes judiciaires afin de permettre le jugement des responsables des nombreux mauvais traitements et massacres commis au cours de la guerre civile et des précédents conflits.

Enfin, la sécurité reste un élément important: la province de Bujumbura rural et la poursuite des affrontements avec le Palipehutu-FNL posent toujours problème. Il s'agit officiellement d'une des priorités du nouveau gouvernement, qui a en principe convenu de négocier avec cette milice. Toutefois, le groupe rebelle reste perçu comme un

³ « En termes nominaux » signifie la valeur réelle en dollars de la réduction du service de la dette au cours d'une période donnée.

⁴ BCAH, «Study on internally displaced populations in Burundi 2005» (Étude des populations déplacées à l'intérieur du Burundi en 2005), juillet 2005.

concurrent potentiel du CNDD/FDD. On ne saurait exclure davantage d'affrontements entre les deux – le CNDD/FDD pour éliminer son rival; le FNL, pour acquérir plus de poids dans les négociations à venir. Il est indispensable de promouvoir le dialogue entre les deux groupes plutôt que leur confrontation.

Pour leur garantir un minimum de protection, le HCR a éloigné les réfugiés congolais de la frontière. La DG ECHO a adopté une décision en novembre 2004, appliquée pour l'essentiel en 2005, visant à déplacer les réfugiés congolais et à les aider, ainsi qu'à apporter une assistance aux rapatriés burundais. Le montant dégagé atteignait 3,99 millions d'euros, tirés de l'enveloppe B du neuvième Fonds européen de développement (FED). L'assistance aux rapatriés burundais en provenance de Tanzanie a été prévue pour répondre à l'éventuelle hausse du nombre de réfugiés burundais rapatriés.

3. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES

Les conditions de vie au Burundi sont toujours difficiles après une décennie de guerre et de déplacements de population. Les habitants n'ont qu'un accès limité aux services sanitaires, qui sont en outre d'une piètre qualité. Le pays occupe actuellement la première place dans le classement de vulnérabilité de la DG ECHO (voir l'annexe 1, méthode GNA) et se classe invariablement parmi les plus démunis de la planète. L'indice de développement humain de l'ONU classe le Burundi à la 169^e place sur 177 pays. Par ailleurs, il compte 9 % de population urbaine, la moyenne étant de 32 % pour les pays de l'Afrique subsaharienne.⁵

Le taux total de fécondité varie entre 6,3 et 6,8 %. Selon des estimations, les moins de 15 ans représentent 49 % de la population. En outre, l'espérance de vie à la naissance varie entre 40,9 et 42 ans. Pas moins de 68 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et le total des dépenses en matière de santé n'atteint que 3,6 % du PIB burundais.⁶

En conséquence, en s'appuyant sur une série d'évaluations des besoins élémentaires et de conclusions clés, la DG ECHO maintiendra son aide plurisectorielle en 2006. Le plan global prévoit plusieurs mesures, qui vont d'actions de sauvetage immédiat à des interventions renforcées en faveur des populations les plus affectées au sein des communautés locales, en passant par la réintégration et la réinsertion à court terme.

Groupes vulnérables

L'analyse générale des populations vulnérables menée par la DG ECHO permet difficilement de définir un groupe cible particulier avec précision. S'il est vrai que la plupart des déplacés internes restants forment l'un des groupes les plus vulnérables, on ne peut faire aussi facilement le même constat pour les rapatriés. D'autre part, une grande part de la population locale qui n'a jamais été déplacée vit dans la précarité, en raison du manque de pluie, de la maladie du mosaïc de manioc ou d'autres problèmes structurels.

⁵ CAP 2006, «Burundi basic statistics and demographics» (statistiques élémentaires et données démographiques du Burundi), p.3.

⁶ CAP 2006, «Burundi basic statistics and demographics» (statistiques élémentaires et données démographiques du Burundi), p.3.

Les femmes chefs de famille, les familles touchées par le VIH/SIDA et celles qui comptent des handicapés ou des personnages âgés pourraient, elles aussi, entrer dans la catégorie des groupes vulnérables.

Personnes déplacées

Si aujourd'hui seuls 117 000 déplacés internes se trouvent encore dans 160 sites éparpillés dans les zones rurales, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) estime que 60 000 d'entre eux ne pourront jamais retourner chez eux et qu'il faut leur trouver d'autres perspectives de revenus et améliorer leurs conditions de logement. S'ils ne sont pas disposés à retourner chez eux, c'est pour des raisons de sécurité, surtout dans les régions septentrionales et centrales (la crainte de leurs anciens voisins dans leurs collines d'origine et les tensions entre les communautés), mais aussi, dans une moindre mesure, par crainte de la criminalité et du banditisme transfrontaliers. D'autre part, les raisons qui les incitent à rester dans les sites d'accueil semblent moins liées au banditisme qu'à l'emplacement relativement favorable des logements et des abris et à leur qualité comparativement meilleure que dans leur région d'origine. En outre, les liens sociaux, en particulier ceux des catégories particulièrement vulnérables, notamment les personnes âgées, les handicapés, les malades et les traumatisés, semblent être une autre raison de rester dans un camp plutôt que de retourner sur une colline isolée.⁷

L'enquête de 2005 indique également que 58 % de la population déplacée se concentre dans les provinces septentrionales et centrales de Kayanza, de Ngozi, de Kirundo, de Muyinga et de Gitega, ce qui démontre une nouvelle répartition de cette population par rapport aux années précédentes, notamment à l'année 2004. En effet, cette année-là, deux tiers des déplacés internes du Burundi se trouvaient dans les provinces de Makamba, de Gitega, de Kayanza et du Bujumbura rural.

Les résultats de l'enquête indiquent en outre qu'il existe des camps où cohabitent des déplacés internes et des réfugiés rapatriés, en particulier dans les provinces méridionales et orientales. 18,5 % de la population des camps installés dans ces provinces sont des rapatriés en provenance de Tanzanie. La proportion de rapatriés restant dans des camps de déplacés varie largement d'une région à l'autre, les camps des provinces orientales abritant le plus grand nombre d'entre eux (jusqu'à 65 % dans le camp de Gisuru, dans la province de Ruyigi, suivi de celui du lac Nyanza, au Makamba).

Réfugiés et rapatriés

Aujourd'hui, plus de 200 000 réfugiés burundais (enregistrés par le HCR) se trouvent encore dans les camps de réfugiés tanzaniens.

Depuis les élections, beaucoup sont disposés à quitter les camps immédiatement. C'est pourquoi les capacités de rapatriement du HCR resteront probablement mobilisées entièrement jusqu'à la fin 2005. Sauf événements dramatiques au cours des prochains mois au Burundi, la plupart des réfugiés devraient être rapatriés l'année prochaine.

Le gouvernement burundais a autorisé le HCR à installer un camp de transition pour rapatrier environ 4 354 Burundais, qui, selon les estimations du Haut-Commissariat, vivent actuellement au Rwanda.

Le Burundi accueille également deux camps de plus de 7 500 réfugiés congolais. Selon des estimations, le nombre réel de Rwandais vivant au Burundi varie entre 2000 et 3000. Ils vivent dispersés dans des villages dans les provinces septentrionales.

⁷ BCAH, *Enquête sur les déplacés internes au Burundi*, juillet 2005.

Femmes, adolescents et enfants

Dans la société burundaise, les catégories les plus vulnérables sont les personnes déplacées, les orphelins, les enfants et les femmes chefs de famille, ainsi que la minorité batwa (1 % de la population). Les femmes et les enfants chefs de famille sont particulièrement exposés et doivent faire l'objet d'une attention spécifique. Les taux de mortalité infantile et maternelle atteignent des niveaux alarmants, en raison de l'insécurité alimentaire, de la mauvaise qualité des soins et de l'accès restreint à ceux-ci. À cela s'ajoutent les nombreux cas de violence sexuelle et domestique partout dans le pays. Une enquête menée par le FNUAP estime que si les militaires demeurent les principaux auteurs des actes d'abus et des violences enregistrées, 50 % au moins des viols sont commis par des civils. Le non-respect des droits des enfants est également préoccupant, au regard des nombreux cas d'abus et de violence perpétrés dans les écoles.

VIH/SIDA

Les rares statistiques sur le taux d'infection par le virus VIH/SIDA au Burundi indiquent un taux de 3,6 % de l'ensemble de la population. Le taux d'infection moyen dans les zones semi-urbaines et urbaines est estimé à 9 à 10 %, alors que, dans les zones rurales, il atteindrait 2,5 %. Les groupes à haut risque sont les jeunes de 12 à 18 ans, qui présentent un taux d'infection moyen de 3,6 % (3,6 % pour les 12 à 15 ans; 3,9 % pour ceux de 18 ans).

Le Programme alimentaire mondial (PAM) distribue tous les mois des denrées alimentaires aux malades du SIDA et aux personnes séropositives. En août 2005, 16 135 familles ont bénéficié de cette aide.

Situation alimentaire

Plus d'un Burundais sur dix dépend de l'aide alimentaire internationale pour survivre. Le programme de distribution du PAM couvrait 300 000 bénéficiaires en moyenne par mois jusqu'en juillet 2005. Selon l'Unicef, les admissions au centre de nutrition supplémentaire (CNS) sont passées de 12 922 en mai 2005 à 10 174 en juin et celles du centre de nutrition thérapeutique (CNT) de 1 205 à 1 160 au cours de la même période. Ces admissions devraient toutefois enregistrer une nouvelle hausse à la fin de l'année, en raison de la fin de la saison agricole (pendant celle-ci, les femmes qui travaillent dans les champs n'ont pas la possibilité d'amener leurs enfants dans ces centres, même s'ils souffrent de malnutrition). À partir de septembre 2005, l'aide humanitaire de la FAO en prévision de la saison 2006A (récolte du printemps 2006) sera essentiellement consacrée aux familles les plus vulnérables (les sans-terre, les orphelins, les veufs et veuves et les personnes âgées), ainsi qu'à des familles comptant des déplacés et des rapatriés. Une attention particulière sera accordée aux régions touchées par la maladie du manioc. Le virus du manioc met gravement en péril la sécurité alimentaire dans les provinces septentrionales et orientales. Il s'étend rapidement au reste du pays et devrait couvrir l'ensemble du territoire dans les deux prochaines années.

Dès septembre 2005, quelque 300 000 familles bénéficieront d'une aide agricole procurée par divers partenaires [la FAO, le CRS, TearFund, le Prasab (projet de réhabilitation et de soutien au secteur agricole mené par la Banque mondiale), World Vision et Caritas]. En outre, le PAM devrait distribuer des rations de protection des semences à 180 000 familles particulièrement vulnérables. Toutefois, le gros problème reste dans de nombreux cas d'identifier les bénéficiaires. Il se dit que les pouvoirs locaux inscriront sur les listes de distribution les noms des bénéficiaires qui auront de quoi les payer.

L'évaluation commune de la situation alimentaire et agricole menée en juin 2005 par le PAM et la FAO, en collaboration avec le ministère de l'agriculture, estime la population burundaise à 7 636 884 personnes, parmi lesquelles 1 200 000 seraient vulnérables (16 % de la population, alors que ce pourcentage était de 13,8 % en 2003) et 5 193 081 (68 %) auraient besoin d'une aide alimentaire et agricole d'urgence, en raison de l'insécurité alimentaire.

4. STRATÉGIE PROPOSÉE PAR LA DG ECHO

4.1. Cohérence avec les priorités stratégiques générales de la DG ECHO

Approche fondée sur les besoins

Comme le montrent les chiffres mentionnés au point 3 ci-dessus, la situation humanitaire au Burundi est une des plus préoccupantes au monde et les besoins humanitaires demeurent élevés malgré la cessation partielle des hostilités.

Si la DG ECHO se concentre sur les plus vulnérables, notamment les enfants de moins de cinq ans, qui sont la cible spécifique des programmes de nutrition et de soins préventifs (vaccination), la répartition des moyens dans le cadre du présent plan global dépendra d'une analyse systématique des besoins.

Le Burundi se rapprochant de la paix, une approche constructive des **LRRD** sera d'autant plus importante en 2006. Aussi la DG ECHO œuvre-t-elle activement au renforcement de sa coopération avec la délégation de la CE ainsi qu'avec la DG DEV et la DG EuropeAid, lesquels ont tous participé à l'atelier de travail en faveur du Burundi organisé avec les partenaires au siège de la DG ECHO en octobre 2005. Des cessions de programmes de partenariat de la DG ECHO ont d'ores et déjà eu lieu par le passé et la DG ECHO envisage d'autres transferts à la fin de l'année 2006 vers d'autres lignes budgétaires communautaires, d'autres donateurs ou vers le FED dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé, du déminage, de l'eau et de l'assainissement (voir le point 4.3 ci-dessous).

4.2. Impact de l'aide humanitaire précédente

En 2005, la DG ECHO a appliqué deux décisions de financement d'opérations humanitaires en faveur du Burundi, pour un total de 20,99 millions d'euros: le plan global proprement dit (janvier, 17 millions d'euros) et une décision ad hoc s'appuyant sur l'enveloppe B du 9^e FED (3,99 millions d'euros, adoptée à la fin 2004) destinée à soutenir le HCR dans son action de transfert des réfugiés congolais et de rapatriement des Burundais de Tanzanie. Conformément à la stratégie élaborée et affinée avec nos partenaires depuis 2000, le Plan global 2006 porte prioritairement sur la santé et la nutrition, les mandats spéciales (du CICR, de la FAO, du BCAH, de l'Unicef, du HCR et du PAM), l'assainissement et l'assistance technique.

Les résultats complets et définitifs du programme 2005 ne seront connus que lorsque les partenaires auront remis leur rapport officiel (vers la mi-2006). Cependant, l'analyse préliminaire des opérations financées dans le cadre du plan global 2005 (voir la ventilation financière en annexe 3) fournit les indications suivantes:

réaction d'urgence: les contrats ont été élargis à une capacité de surveillance plurisectorielle et de réaction d'urgence, avec certaines ONG comme points focaux sectoriels;

santé/nutrition: en 2005, 2,5 millions de personnes ont pu bénéficier directement d'un traitement. Le coût unitaire moyen des traitements se situe entre 3 et 4 euros par nouveau «contact». Plus de 130 000 personnes par mois ont par ailleurs reçu des semences doublées de rations de protection ainsi qu'une aide alimentaire;

eau, environnement et assainissement: plus de 200 000 personnes ont pu accéder à une eau de meilleure qualité ainsi qu'à des infrastructures sanitaires. Elles ont également fait l'objet de mesures de sensibilisation;

action psychosociale: la question des violences sexuelles et domestiques commises pendant et après les périodes de conflit, en particulier les viols dont ont été victimes les femmes et les jeunes filles, a fait l'objet d'une attention particulière en 2003 de la part de plusieurs intervenants, parmi lesquels l'Unicef et ses partenaires, le gouvernement burundais, les autres agences des Nations unies, des ONG nationales et internationales et les médias. En 2004 et 2005, la DG ECHO a recentré une partie de son action sur les questions psychosociales, afin d'aider les femmes, les adolescents et les enfants traumatisés à continuer à vivre avec les effets de ces violences, tout en insistant en même temps sur la nécessité de renforcer les organisations déjà présentes au sein des collectivités locales (comme la Société de femmes contre le SIDA en Afrique), de manière à créer une réelle valeur ajoutée. Environ 900 personnes par an ont bénéficié de la phase pilote. Toutefois, il apparaît que les violences sexuelles et domestiques liées aux conflits ne représentent qu'une petite partie de ce type de violences. C'est pourquoi il serait logique que les actions dans ce domaine soient poursuivies par des organisations internationales ou nationales intervenant au sein des communautés plutôt que par une organisation d'aide d'urgence telle que la DG ECHO;

déminage: en 2004, le problème des mines et autres engins non explosés a non seulement constitué une menace pour les opérations de rapatriement, mais a également causé de plus en plus de décès. Les témoignages faisant état de nombreux accidents ont permis de constater que la zone frontalière avait été truffée de mines aussi bien par les forces armées burundaises (FAB) que par les rebelles du CNDD/FDD pour contrer l'insurrection. Les provinces les plus touchées sont celles du Bujumbura rural, de Bubanza, de Cibitoke, de Ruyigi, de Rutana et de Makamba. En 2004 et 2005, la DG ECHO a soutenu un projet pilote de déminage humanitaire lancé par DanChurchAid dans la province de Makamba (la plus touchée après la province de Bujumbura rural) afin de sensibiliser les réfugiés en provenance de Tanzanie ainsi que leurs communautés d'accueil aux risques liés aux mines et aux engins non explosés. Le projet comporte également un volet consacré au déminage des terres, qui facilitera l'accès des ONG et favorisera le rapatriement des réfugiés burundais et des déplacés internes vers le Makamba. Bien que le programme de déminage n'ait entamé sa phase opérationnelle que récemment, les résultats sont encourageants et la DG ECHO envisage un transfert vers la ligne budgétaire de la DG Relex consacrée au déminage pour 2006.

L'élaboration d'une véritable stratégie LRRD répond en outre à une recommandation importante découlant de l'évaluation approfondie en 2005 des précédents plans globaux de la DG ECHO en faveur du Burundi:

«La direction générale de l'aide humanitaire de la Commission européenne (la DG ECHO) a adapté son programme plurisectoriel de grande envergure afin de répondre aux besoins urgents de la transition politique au Burundi après le conflit. Cette adaptation a été limitée en fonction de la disponibilité et des capacités de ses partenaires, dont les activités postérieures à la phase d'urgence ont dû être menées en l'absence relative de programmes de redressement et de développement adaptés. Cette situation est sur le point de changer, quoique lentement, grâce à de nouvelles initiatives de partage du pouvoir de l'après-Arusha, qui prennent désormais de l'ampleur.

Reconnaissant que les besoins humanitaires ne nécessitent pas forcément des interventions purement humanitaires, la DG ECHO devra envisager de maintenir ses activités au Burundi jusqu'à la fin 2007. Il devra d'ici là continuer de s'efforcer autant que possible à réorienter ses programmes vers des approches intégrées au niveau local, dans les zones rurales "à risque".»⁸

4.3. Coordination avec les activités des autres donateurs et institutions

Commission: DG «Développement» et EuropeAid

Tous les services concernés de la CE, dont le chef de la délégation au Burundi, ont participé début octobre 2005 à l'atelier de travail des partenaires consacré au plan global 2006 de la DG ECHO en faveur du Burundi. Dans le cadre du programme LRRD (liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement) et au vu de l'amélioration de la situation dans ce pays, certains secteurs (la sécurité alimentaire, le déminage, l'eau et les programmes psychosociaux) bénéficieront d'une hausse considérable du financement de la part d'autres services de la Commission ou d'autres bailleurs de fonds et seront progressivement davantage axés sur le développement.

En échange, la DG ECHO a collaboré étroitement avec la DG DEV et l'office de coopération EuropeAid à la planification annuelle dans le cadre du 9^e FED, notamment à l'élaboration d'un important programme de développement rural, qui sera entamé en 2006, avec un budget de 57 millions d'euros issus de l'enveloppe A et de 10 millions d'euros issus de l'enveloppe B. Il reste une réserve de 700 000 euros dans l'enveloppe B pour une éventuelle opération humanitaire.

En outre, le programme Patsbu, qui concerne le secteur burundais de la santé, bénéficiera de 680 000 euros supplémentaires et sera prolongé jusqu'en juillet 2006. En dépit de l'existence par le passé d'un document stratégique interservice sur le LRRD au profit du Burundi, aucun transfert stratégique des activités dans ce domaine sur la base du FED n'a encore été envisagé. En 2006, la DG ECHO collaborera donc étroitement avec la DG DEV, avec la DG EuropeAid et avec la délégation de la CE afin de renforcer davantage la mise en œuvre du programme LRRD.

Autres donateurs et institutions

Étant donné que la DG ECHO fournit une part considérable de l'aide humanitaire au Burundi et finance de nombreuses ONG et agences des Nations unies, des réunions de coordination sectorielle sont organisées avec les autres acteurs humanitaires afin d'éviter les doubles emplois, d'examiner et d'adopter les solutions les plus efficaces et

⁸ «Evaluation of ECHO's financed actions in Burundi» (Évaluation des actions financées par ECHO au Burundi), juin-août 2005, p. 18.

d'optimiser l'impact des fonds disponibles. Le soutien financier de la DG ECHO à OCHA renforce également la coordination humanitaire.

Dans le cadre de la programmation du plan global 2006, la DG ECHO a recouru à une approche participative et a consulté de nombreux intervenants: il a notamment produit un compendium des dossiers décrivant les stratégies d'intervention des partenaires en 2006. La stratégie proposée par la DG ECHO a également été exposée aux partenaires du Burundi et de Bruxelles et a été discutée en octobre 2005, à l'occasion de la programmation de la DG ECHO. Cette consultation s'est étendue aux représentants des États membres au Burundi, à la délégation de la CE, aux autres programmes de la Commission dans le pays, aux responsables géographiques de la DG EuropeAid et de la DG DEV, à certaines autorités locales (gouverneurs, médecins provinciaux), aux autorités nationales (ministère de la santé) et aux représentants des Nations unies au Burundi.

Sur la base des recommandations de l'évaluation 2005 des précédents plans globaux en faveur du Burundi, l'approche a été davantage orientée vers les communautés et la stratégie LRRD de la DG ECHO a été renforcée (transferts des activités de déminage, de la sécurité alimentaire et des programmes dans le domaine de l'eau vers EuropeAid et la DG Relex).

4.4. Évaluation des risques et hypothèses

Le principal risque est la rupture des pourparlers de paix, qui entraînerait une reprise de la guerre ouverte ainsi qu'une aggravation brutale de la souffrance humaine et des besoins humanitaires, au-delà de la portée des programmes d'assistance humanitaire actuels.

D'autres risques sont liés à l'escalade de l'insécurité qui pourrait être provoquée par des groupes exclus de l'actuel processus de paix. Une telle escalade réduirait l'accès à l'aide humanitaire et la sécurité de cette aide. L'exploitation des rapatriés par les autorités résidentes de facto, les conflits avec la population locale sur le chemin du retour et dans les régions de rapatriement et la réintégration problématique des anciens militaires constituent d'autres risques possibles.

Sur le plan régional, l'insécurité qui règne actuellement dans le Sud-Kivu, en RDC, risque de déstabiliser le Burundi voisin avec l'afflux de réfugiés et/ou l'arrivée de groupes armés congolais désireux d'unir leurs forces à celles du FNL dans le conflit.

Parmi les hypothèses possibles, citons le renforcement des activités de déminage, lequel faciliterait l'accès à de nouvelles zones, ou encore l'extension de la couverture assurée par EuropeAid et la DG DEV, grâce à la mobilisation de nouveaux moyens et au lancement de nouvelles procédures.

4.5. Stratégie de la DG ECHO

L'objectif premier est de préserver la sécurité d'existence des habitants après une décennie de guerre civile au Burundi, qui a fait d'innombrables victimes et causé des souffrances physiques, psychologiques et sociales, ainsi que des dégâts matériels. L'attention particulière accordée par la DG ECHO aux régions ciblera les groupes vulnérables de la population à travers tout le pays. La DG ECHO prévoit certaines

modifications dans sa stratégie d'intervention, qui portera sur davantage d'initiatives LRRD, tout en poursuivant son aide globale plurisectorielle.

Quoi qu'il en soit, afin de rendre l'action de la DG ECHO plus efficace et transparente, il a été demandé aux ONG et aux organisations internationales de remettre une proposition de programme national, ce qui, théoriquement, devrait impliquer un cofinancement plus important. Les années 2006-2007 marqueront également le début de la phase de désengagement de la DG ECHO, d'où la nécessité de renforcer la coordination avec la délégation de la CE, la DG DEV et de la DG EuropeAid afin de repérer de possibles transferts de projets. La stratégie d'intervention de la DG ECHO en 2006 continuera de s'articuler autour des trois objectifs suivants:

- **Déplacés internes/rapatriés/réfugiés:** fournir une aide humanitaire plurisectorielle aux populations vulnérables, comme les personnes déplacées, les rapatriés, les réfugiés et les communautés d'accueil dans les zones directement affectées par le conflit. Une attention particulière sera accordée aux enfants, aux adolescents et aux femmes;
- **mandats spéciales:** soutenir les agences internationales dans l'exécution de leurs mandats spéciales;
- **assistance technique:** afin d'optimiser l'impact de l'aide humanitaire au profit des victimes, la Commission a décidé de créer un bureau d'appui ECHO à Bujumbura. Ce bureau examinera des propositions de projet et coordonnera et contrôlera l'exécution des opérations humanitaires financées par la Commission. Il disposera des capacités d'assistance technique et logistique nécessaires à la

4.6. Durée

La **durée** de mise en œuvre de la présente décision sera de **18 mois, à compter du 1^{er} janvier 2006**. Les opérations humanitaires financées dans le cadre de la présente décision devront être exécutées durant cette période. Les dépenses seront prises en considération à partir du 1^{er} janvier 2006.

Si la mise en œuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de force majeure ou pour toute autre circonstance comparable, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée des opérations d'aide humanitaire. En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de mettre un terme aux contrats signés avec les organisations humanitaires chargées de leur mise en œuvre si la période de suspension des opérations est supérieure au tiers de la durée totale d'intervention prévue. La procédure visée à cet égard dans les conditions générales du contrat en question sera alors applicable.

4.7. Montant de la décision et matrice de programmation stratégique

4.7.1 Montant total de la décision: 17 000 000 euros

4.7.2. MATRICE DE PROGRAMMATION STRATÉGIQUE POUR LE PLAN GLOBAL BURUNDI

Objectif principal		Les taux de mortalité et de morbidité des populations ciblées sont maintenus dans les limites des seuils d'alerte, et le processus de réinstallation et de stabilisation est soutenu dans la mesure du possible par des activités intégrées adaptées.			
Objectifs spécifiques	Montant alloué (EUR)	Zone d'intervention	Activités proposées	Résultats escomptés/indicateurs	Partenaires potentiels
<p>Objectif spécifique 1: fournir une aide humanitaire plurisectorielle aux populations vulnérables, telles que les personnes déplacées, les réfugiés, les rapatriés et les communautés d'accueil. Une attention particulière sera accordée aux enfants, aux adolescents et aux femmes.</p>	6 900 000	Le pays entier	<p>Soutien nutritionnel: 1/ mettre en œuvre des programmes nutritionnels thérapeutique (CNT) et supplémentaire (CNS), sur la base des relevés anthropométriques attestant des taux de malnutrition aiguë (normalement > 10 % chez les enfants de moins de 5 ans); 2/ favoriser une prise de conscience et un dépistage systématiques (avec un travail de proximité si possible) des problèmes nutritionnels lors des activités de soins de santé primaires; 3/ promouvoir les thérapies locales fondées sur les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi; 4/ faciliter l'intégration des programmes nutritionnels thérapeutique et complémentaire dans les centres de santé et les hôpitaux existants; 5/ maintenir une capacité de réaction d'urgence.</p> <p>Sécurité alimentaire: 1/ contribuer à la relance de la production agricole et à la prévention de la malnutrition; 2/ promouvoir l'utilisation de plants de manioc résistant à la mosaïque grâce à des «foires aux semences» locales; 3/ effectuer une distribution ciblée de produits alimentaires, de semences et d'outils aux familles dont les enfants souffrent de malnutrition, aux déplacés et aux autres groupes vulnérables ciblés.</p> <p>Soins de santé primaires à visée curative et préventive: 1/ promouvoir la gratuité des soins pour les indigents ainsi qu'une approche intégrée de l'appui aux centres de santé existants; 2/ renforcer la prévention de la malaria; 3/ promouvoir la gratuité des soins obstétricaux périnataux d'urgence et renforcer l'aiguillage des patientes vers des centres spécialisés; 4/ œuvrer à la <i>prévention de la transmission mère-enfant</i>; 5/ former les bénéficiaires aux bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'alimentation; 6/ maintenir le soutien au <i>programme élargi de vaccination (PEV)</i>; 7/ maintenir une capacité de réaction d'urgence en cas d'épidémies, etc.</p> <p>Eau et assainissement, activités d'urgence: 1/ veiller au respect des conditions d'hygiène de base afin de réduire l'incidence des maladies hydriques; 2/ répondre aux besoins des personnes vulnérables et réhabiliter les infrastructures sanitaires à proximité des sites accueillant les déplacés, les réfugiés et les rapatriés (y compris éducation en matière d'hygiène); 3/ maintenir une capacité de réaction d'urgence.</p>	<p><u>En général</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • estimation du nombre de bénéficiaires directs: 2 millions • couverture de tous les districts sanitaires du pays <p><u>Soutien nutritionnel/sécurité alimentaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • estimation du nombre de bénéficiaires directs: 260 000 • intégration des CNS et des CNT dans les structures de santé locales = 100 % • nombre de bénéficiaires des CNT et CNS: 20 000 • nombre de bénéficiaires des foires aux semences et des produits non alimentaires: 200 000 • taux de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans réduit à moins de 10 % dans les zones ciblées • suivi des paniers alimentaires: les familles ciblées reçoivent plus de 1100 kcal par personne et par jour • indicateurs pour les CNS et les CNT: les mêmes que pour le projet Sphère <p><u>Soins de santé primaires à visée préventive</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • taux d'utilisation des CPN = 60 % • taux d'utilisation des CPS = 60 % • couverture de la vaccination antitétanique TT2 lors des CPN = 100 % • % de vaccinations dans le cadre du PEV = au cas par cas • % de conservation et d'utilisation correcte des moustiquaires imprégnées = 80 % • % d'accouchements assistés/nombre prévu d'accouchements assistés = 60 % <p><u>Soins de santé primaires à visée curative</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réserves de médicaments antipaludéens (jours/structure/mois) = 5 • coût moyen des médicaments et des biens de consommation par nouveau contact = 1 EUR • % de diagnostics et de prescriptions justes = 80 % • nombre moyen de médicaments par ordonnance = < 3 • réunions mensuelles COSA ayant fait l'objet d'un procès-verbal/réunions prévues = 90 % • % de contrôles mensuels du BCZ/nombre de contrôles prévus = 90 % • % de rapports épidémiologiques établis correctement et dans les délais = 90 % • % d'installations sanitaires disposant d'une eau propre et de latrines correctes = 90 % <p><u>Épidémies</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Délai estimé entre l'alerte et la réaction = au cas par cas • couverture des campagnes de vaccination contre la rougeole et la méningite = > 85 % • cas de décès dus au choléra après une semaine d'intervention = < 4 <p><u>Aiguillage vers des centres spécialisés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de césariennes effectuées/prévues = au cas par cas • % d'accouchements assistés/nombre prévu d'accouchements assistés = 60 % • % d'unités de sang transfusé testées pour le VIH conformément aux prescriptions = 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> - ACF - FR - Caritas - AT - Caritas - DE - VIE - CORD - Cordaid - Croix-Rouge - CICR- ICRC - CH - DanChurchAid - DK - German agro action - GTZ - GVC - Handicap (FR) - Handicap (B) - IFRC LRMD - CRI - UK - LVIA - MSF - B - MSF - FR - MSF - NL - Norwegian refugee council - Solidarités - Tearfund - UK - ONU - FAO-I - ONU - HCR - B - ONU - Unicef - B - ONU - BCAF - ONU - WFP-PAM - WHO - OMS

Objectif spécifique 2: soutenir les agences internationales dans l'exécution de leurs mandats	10 000 000	Le pays tout entier	Aider les agences internationales dans l'exécution de leurs mandats de protection, de coordination sanitaire et alimentaire, de logistique et d'aide à l'enfance	<u>En général</u> • Estimation du nombre de bénéficiaires directs (groupes de population vulnérables touchés) : 2,5 millions <u>PAM:</u> aide alimentaire/aide à la sécurité alimentaire <u>OCHA:</u> coordination humanitaire destinée à améliorer l'efficacité de l'ensemble des partenaires humanitaires par l'apport de ressources humaines et de moyens de communication, de sensibilisation et de transport <u>CICR:</u> activités de protection: 8 500 bénéficiaires directs (prisonniers) <u>FAO:</u> distribution d'outils agricoles <u>Unicef:</u> aide dans le domaine de la santé et fourniture d'équipements scolaires à environ 600 000 bénéficiaires directs (femmes et enfants)	- Croix-Rouge - CICR- ICRC - CH - ONU - FAO-I - ONU - HCR - BEL - ONU - Unicef - BEL - ONU - BCAF - ONU - WFP- PAM
Objectif spécifique 3: maintenir une assistance technique sur le terrain afin d'évaluer les besoins, d'étudier les propositions de projet et, enfin, de coordonner et d'encadrer la mise en œuvre des opérations	100 000	Le pays tout entier	La DG ECHO approuvera des propositions de projet, coordonnera et contrôlera la mise en œuvre des opérations humanitaires financées par la Commission afin d'optimiser l'impact de l'aide humanitaire. Il maintient une capacité d'assistance technique et la logistique nécessaire à la bonne exécution de ses tâches.		
Évaluation des risques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La rupture définitive des pourparlers de paix entraînerait la reprise de la guerre ou l'éclatement de nouvelles hostilités, débouchant sur une aggravation brutale de la souffrance humaine et des besoins humanitaires, au-delà de la portée des programmes d'assistance humanitaire actuels. ➤ Sur le plan régional, l'insécurité qui règne actuellement dans le Sud-Kivu, en RDC, risque de déstabiliser le Burundi voisin avec l'afflux de réfugiés et/ou l'arrivée de groupes armés congolais désireux d'unir leurs forces à celles du FNL dans le conflit. 				
Hypothèses	Le contexte général en matière de politique et de sécurité évolue favorablement. Les besoins humanitaires se maintiennent globalement au même niveau, voire augmentent. L'aide internationale progresse, mais la majorité de cette aide s'éloigne de l'assistance humanitaire pure en faveur de la réhabilitation et du développement.				
Total	17 000 000				

5. ÉVALUATION

En vertu de l'article 18 du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, «la Commission procède régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Communauté en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures». Ces évaluations sont structurées et organisées selon les thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO, tels que les questions relatives à l'enfance, la sécurité du personnel humanitaire, le respect des droits de l'homme, l'égalité des sexes, etc. Chaque année, un programme d'évaluation indicatif est établi après des consultations. Ce programme est flexible et peut être adapté pour inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, à la suite d'événements particuliers ou de changements de circonstances. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante:

http://europa.eu.int/comm/echo/evaluation/index_fr.htm.

6. IMPACT BUDGÉTAIRE LIGNE 23 02 01

-	CE (EUR)
Dotations budgétaires initiales pour 2006	478 000 000
Budgets supplémentaires	-
Transferts	-
Budget total disponible	-
Budget total exécuté à ce jour (par ...)	-
Solde disponible	-
Montant total de la décision	17 000 000

7. ANNEXES

Annexe 1: Statistiques sur la situation humanitaire

Annexe 2: Carte du pays et lieu d'intervention des opérations de la DG ECHO


Annexe 3: Répartition budgétaire indicative par secteur

Annexe 4: Liste des opérations précédentes de la DG ECHO

Annexe 5: Aide des autres donateurs

Annexe 6: Liste des abréviations

Annexe 1: Statistiques sur la situation humanitaire

Final results WITHOUT ODA (AZ)												
												
				HDR 2005 UNDP Human Development Index HDI (177) ¹	HDR 2005 UNDP Human Poverty Index HPI-1 (95) ¹	CRED 200X Natural Disasters ¹	HIK 2005 Conflicts ¹	IDP + REF / Total population ²	UNICEF 2005: % of Children under WEIGHT (age <5) ¹	UNICEF 2005: % of Child mortality (age <5) ¹	OECD net ODA / Capita ¹	
Survey Indications												
<i>Countries - GNA 2006</i>		Overall GNA rank	Overall GNA score	GNA Average	GNA HDI Score	GNA HPI-1 Score	GNA NatDis score	GNA Conflicts score	GNA IDP + Ref Score	GNA UndW score	GNA Mort score	
Burundi		1	2	2,6250	3	3	2	2	5	3	3	2
Congo, Democratic Republic of the		1	2	2,6250	3	3	1	3	5	3	3	2
Congo, Republic of the (Brazzav.)		4	1	2,0000	2	2	0	2	6	2	2	2
Tanzania		3	2	2,1250	3	2	2	0	4	3	3	2

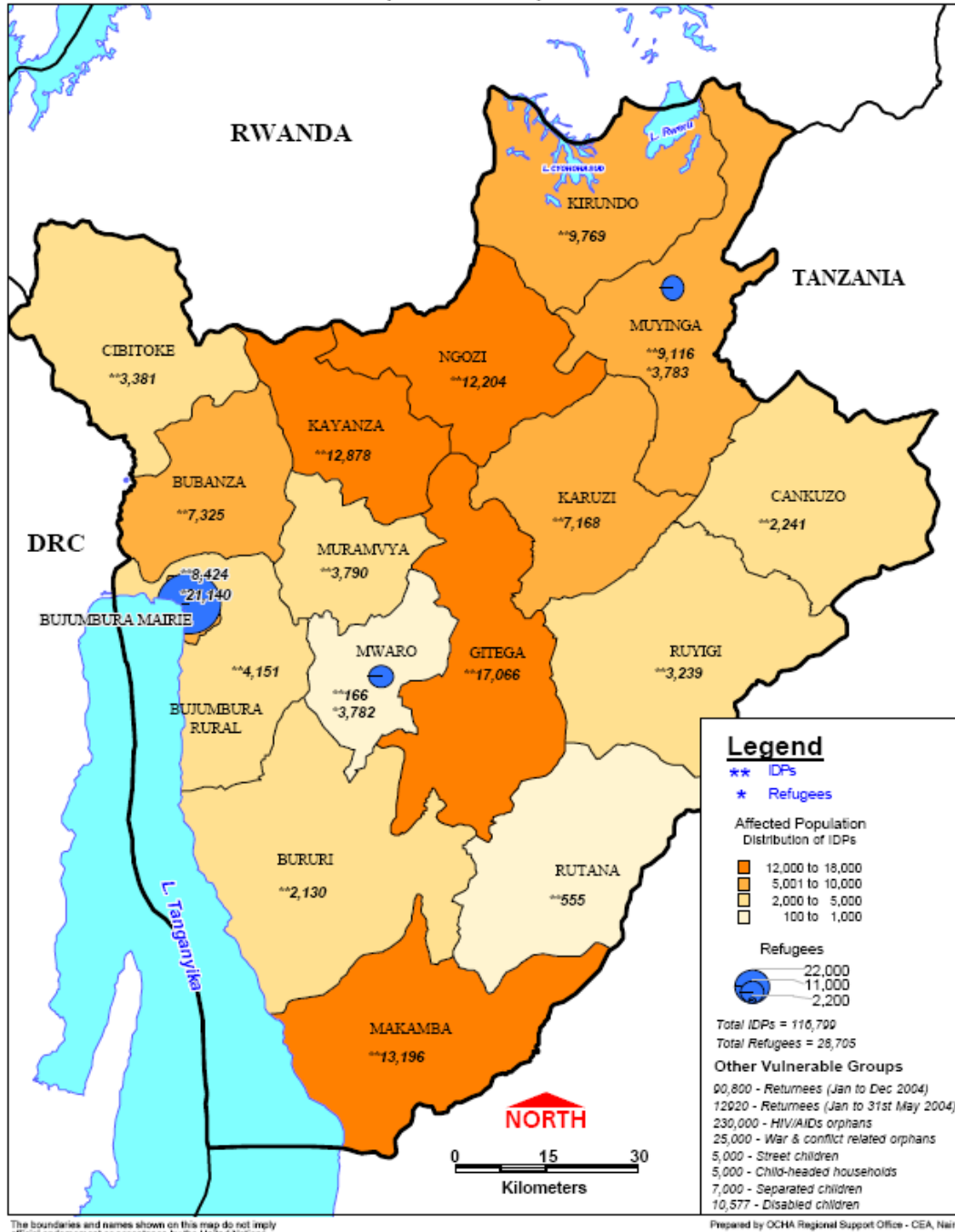
Key:			Score parameters 1: GNA average		Key		Score parameters 2 IDP+Ref / total pop	
3	high need	>	2,0		6	high need	>	5%
2	medium need				5		>	1,7%
1	low need	<	1,0		4	medium need	>	0,4%
0	No need				3		>	0,17%
					2	low need	>	0,06%
					1		>=	0,005%
					0	no need	<	0,005%

Source: The draft DG ECHO Global Index for Humanitarian Needs Assessment 2006 for 139 countries. The information used in the GNA comes from OECD, CRED, HIK and UN organisations. It complements needs assessments at field level. The above table reflects the global humanitarian situation in these countries in a comparative perspective across eight aggregated indicators. It draws on data collected by international organisations like UNICEF, UNHCR etc in recent years at national level. The reliability of the data may be limited given the unstable environment and time in which they were collected. Due to the high level of aggregation they may also not precisely reflect existing "pockets of needs" at subnational level. They can nevertheless provide a general indication of the severity of the humanitarian situation in a comparative perspective in the absence of other, more reliable data. The method is based on a ranking of each country for each indicator into a scale from 1 (low need) to 3 (high need) and an average across indicators

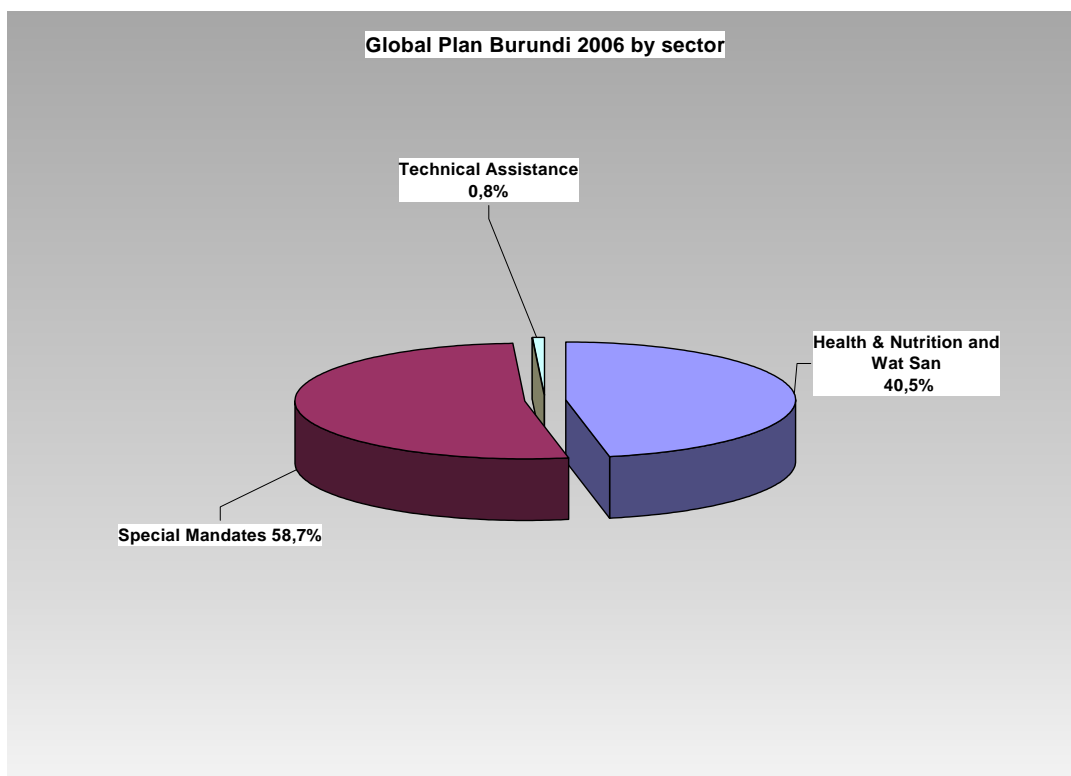
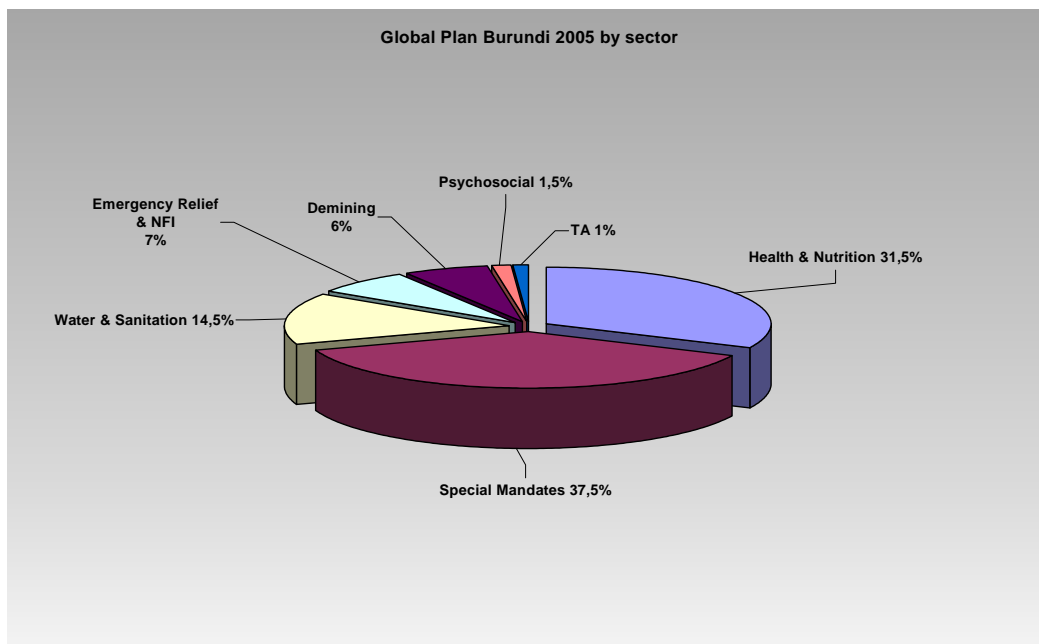
Annexe 2: Carte du pays et lieu d'intervention des opérations de la DG ECHO

Burundi

Affected Populations by Province Refugees & Internally Displaced (June 2005)



Annexe 3: répartition budgétaire indicative par secteur



Annexe 4: Liste des opérations précédentes de la DG ECHO

List of previous DG ECHO operations in BURUNDI				
Decision Number	Decision Type	2004	2005	2006
		EUR	EUR	EUR
ECHO/BDI/BUD/2004/01000	Global Plan	15,000,000		
ECHO/BDI/EDF/2004/01000	Non Emergency	3,990,000		
ECHO/BDI/BUD/2005/01000	Global Plan		17,000,000	
	Subtotal	18,990,000	17,000,000	0
	Grand Total	35,990,000		

Dated : 07/10/2005

Source : HOPE

Annexe 5: Aide des autres donateurs

Donors in BURUNDI the last 12 months					
1. EU Members States (*)		2. European Commission		3. Others	
	EUR		EUR		EUR
		ECHO	20,990,000	Canada	2,637,475
Austria		Other services		Japan	5,678,210
Belgium	6,047,022			Norway	1,397,814
Cyprus				OPEC	150,000
Czech republic				Switzerland	2,385,350
Denmark	308,545			United States	26,190,532
Estonia					
Finland	900,000				
France					
Germany	2,000,000				
Greece					
Hungary					
Ireland	1,300,000				
Italy	1,000,000				
Latvia					
Lithuania					
Luxemburg					
Malta					
Netherlands	12,863,871				
Poland					
Portugal					
Slovakia					
Slovenie					
Spain					
Sweden	3,206,300				
United kingdom	3,108,189				
Subtotal	30,733,927	Subtotal	20,990,000	Subtotal	38,439,381
		Grand total	51,723,927		

Dated : 07/10/2005

(*) Source : ECHO 14 Points reporting for Members States. <https://hac.cec.eu.int>
Empty cells means either no information is available or no contribution.

Annexe 6: Liste des abréviations

ACF	Action Contre La Faim
AIDCO – EUROPE AID	European Aid – Co-ordination Office
AMIB	African Peacekeeping Mission in Burundi
APMB	Anti Personnel Mine Ban
CAP	Consolidated Appeal Process
CHAP	Common Humanitarian Action Plan – strategy/precursor of the CAP
CISV	Comunità Impegno, Servizio Volontariato
CMR	Crude Mortality Rate
CNDD	Conseil National pour la Défense de la Démocratie (National Council for the Defence of Democracy)
FDD	Forces pour la Défense de la Démocratie (Forces for the Defence of Democracy)
CISV	Comunità Impegno, Servizio Volontariato
CNDD-FDD	Conseil National pour la Défense de la Démocratie/Forces pour la Défense de la Démocratie
Cordaid	Catholic organisation for Relief and development
DCA	DanChurchAid
DG DEV	Directorate General for Development
DRC	Democratic Republic of Congo
DWHH	Deutsche Welthungerhilfe
ECHO	Humanitarian Aid DG
EDF	European Development Fund
EPI	Expanded Programme on Immunisation
EU	European Union
FAO	Food and Agriculture Organisation
FNL	Front National de Libération
FRODEBU	Front pour la Démocratie au Burundi (Front for the Democracy of Burundi)
GAM	Global Accute Malnutrition
GHD	Good Humanitarian Donorship
GNA	Global Index for humanitarian Needs Assessment
GP	Global Plan
GVC	Gruppo de Volontariato Civile
HIPC	Heavily Indebted Poor Countries
ICRC	International Committee of the Red Cross
IDP	Internally Displaced Person
IRC	International Rescue Committee
LRRD	Linking Relief, Rehabilitation and Development
LVIA	Associazione internazionale volontari laici
MRC	Mouvement pour la Réhabilitation du Citoyen (Movement for the Rehabilitaion of the Citizen)
NFI	Non Food Items
NGO	Non-Governmental Organisation
NIP	National Indicative Programme
OCHA	Office for Co-ordination of Humanitarian Assistance
OFDA	United States Office of Foreign Disaster Assistance
NFI	Non Food Items
NGO	Non-Governmental Organisation
OCHA	Office for Co-ordination of Humanitarian Aid
OFDA	Office of United States Foreign Disaster Assistance
PATSBU	Programme d'Appui Transitoire au secteur de la santé burundais (EDF programme)
PHC	Primary Health Care
PRASAB	Agricultural Rehabilitation and Support Project (World Bank programme)
SFC/P	Supplementary Feeding Centre/Programme
STD	Sexually Transmitted Diseases
TFC/P	Therapeutic Feeding Centre/Programme
UN	United Nations
UNOB	United Nations Operation inBurundi
UNDP	United Nations Development Programme
UNICEF	United Nations Children's Fund
UNFPA	United Nations Population Fund
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UPRONA	Union pour le Progrès National (Union for National Progress)
USAID	United States Agency for International Development
WFP	World Food Programme
WHO	World Health Organisation

DÉCISION DE LA COMMISSION
du
relative au financement d'opérations humanitaires sur le budget de l'Union
européenne
dans LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,
vu le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire¹, en particulier son article 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Après une décennie de conflits violents, qui se sont déroulés de 1993 à 2003, le Burundi vit toujours dans un climat politique tendu malgré la formation d'un nouveau gouvernement et connaît encore des combats sporadiques.
- (2) Ces années de guerre et de déplacements ont entraîné la disparition totale des services de base normalement dispensés à la population, engendrant ainsi des taux élevés de morbidité et de mortalité.
- (3) Le conflit s'est traduit par d'importants déplacements de réfugiés au niveau régional, notamment vers la Tanzanie, qui accueille aujourd'hui plus de 500 000 réfugiés burundais. Environ 10 000 d'entre eux retournent chaque mois dans leur pays d'origine et nécessitent de ce fait une aide en vue de leur réinstallation. En outre, les camps de réfugiés congolais de Mwaro et de Gasorwe accueillent quelque 7 500 réfugiés congolais nécessitant des soins et une assistance logistique. Le conflit a également provoqué le déplacement au sein même du Burundi, de plus de 117 000 personnes, qui présentent les mêmes besoins de soins et d'assistance logistique.
- (4) Afin d'optimiser l'impact de l'aide humanitaire sur les victimes, il est nécessaire de maintenir une assistance technique sur le terrain.
- (5) Une évaluation de la situation humanitaire conclut que des opérations d'aide humanitaire au Burundi devraient être financées par la Communauté sur une période de 18 mois.
- (6) Il est estimé qu'un montant de 17 000 000 euros provenant de la ligne 23 02 01 du budget général de l'Union européenne est nécessaire pour fournir une assistance humanitaire aux plus de 4 millions de bénéficiaires, en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs ainsi que d'autres facteurs.
- (7) La présente décision constitue une décision financière au sens de l'Article 75 du règlement financier (EC Euratom) n. 1605/2002², de l'Article 90 des modalités d'exécution du Règlement financier fixées par le règlement (EC, Euratom) n. 2342/2002³ amendées par le règlement (EC, Euratom) n. 1261/2005⁴, et de

¹ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1 à 6.

²OJ L 248, 16.9.2002, p. 1

³OJ L 357, 31.12.2002, p. 1

l'Article 15 du Règlement interne sur la mise en œuvre du budget général de la CE⁵.

- (8) Conformément à l'**article 17, paragraphe 3**, du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, le Comité d'aide humanitaire a émis un avis favorable le 15/12/2005,

DÉCIDE:

Article premier

1. Conformément aux objectifs et aux orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve l'octroi d'un montant total de 17 000 000 euros en faveur d'opérations d'aide humanitaire (plan global) au titre de la ligne 23 02 01 du budget général 2006 de l'Union européenne;

2. Conformément aux articles 2 et 4 du règlement n° 1257/96 du Conseil, ces opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants:

- fournir une assistance humanitaire plurisectorielle aux populations vulnérables, telles que les personnes déplacées, les réfugiés, les rapatriés et les communautés d'accueil. Une attention particulière sera accordée aux enfants, aux adolescents et aux femmes,
- soutenir les agences internationales dans l'exécution de leurs mandats,
- maintenir une assistance technique sur le terrain afin d'évaluer les besoins, d'étudier les propositions de projet et, enfin, de coordonner et d'encadrer la mise en œuvre des opérations.

Les montants alloués à chacun de ces objectifs sont énumérés dans l'annexe à la présente décision.

Article 2

La Commission peut, si la situation humanitaire le justifie, réaffecter les niveaux de financement établis pour l'un des objectifs spécifiques précisés à l'article premier, paragraphe 2, à un autre objectif mentionné, pour autant que le montant réaffecté représente moins de 20 % du montant global de la présente décision et ne dépasse pas 2 millions d'euros.

Article 3

1. La mise en œuvre de la présente décision s'étend sur une période de 18 mois, à compter du 1^{er} janvier 2006.

2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision seront éligibles à partir de cette date.

3. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de force majeure ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas

⁴OJ L 201, 2.8.2005, p. 3

⁵Décision de la Commission du 15.3.2005, SEC (2005) 310

prise en considération dans le calcul de la durée de mise en œuvre de la présente décision.

Article 4

1. L'engagement et le paiement de 17 000 000 euros sont conditionnés par la disponibilité des fonds nécessaires au titre du budget général 2006 de l'Union européenne.
2. La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles, **[date à insérer par le SG]**

Par la Commission

[Nom à insérer par le SG]
Membre de la Commission

Annexe: ventilation des montants alloués par objectif spécifique

Objectifs spécifiques	Montant par objectif spécifique (EUR)
Fournir une assistance humanitaire plurisectorielle aux populations vulnérables, telles que les personnes déplacées, les rapatriés, les réfugiés et les communautés d'accueil. Une attention particulière sera accordée aux enfants, aux adolescents et aux femmes.	6 900 000
Soutenir les agences internationales dans l'exécution de leurs mandats	10 000 000
Maintenir une assistance technique sur le terrain afin d'évaluer les besoins, d'étudier les propositions de projet et, enfin, de coordonner et d'encadrer la mise en œuvre des opérations	100 000
TOTAL	17 000 000